

Commune de GAUCHIN-LE-GAL

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**EXTENSION D'UNE EXPLOITATION PORCINE**  
**DE L'EARL DU GAL**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 7 janvier 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 4 février 2019, sur la demande d'extension d'une exploitation porcine située au 848, Chaussée Brunehaut à GAUCHIN-LE-GAL.

M. Pierre BAYART est chargé du suivi du dossier de l'EARL DU GAL - Tél. : 06.74.58.74.53.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de GAUCHIN-LE-GAL située au 682, chaussée Brunehaut, du lundi au mardi de 13h30 à 16h30 et du jeudi au vendredi de 13h30 à 16h30 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - EARL DU GAL. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de BAJUS, CAMBLIGNEUL, CAUCOURT, DIVION, ESTREE-CAUCHY, FRESNICOURT-LE-DOLMEN, HERMIN, HERSIN-COUPIGNY, HOUDAIN, LA COMTE, MAISNIL-LES-RUITZ, MONT-ST-ELOI, REBREUVE-RANCHICOURT et SERVINS.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de GAUCHIN LE GAL du 4 février 2019 au 6 mars 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de GAUCHIN-LE-GAL ou les formuler à M. Régis RAVAUD, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 4 février 2019 de 13h30 à 16h30
- Samedi 16 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 21 février 2019 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 6 mars 2019 de 15h00 à 18h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 4 février 2019 au 6 mars 2019, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - EARL DU GAL - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de GAUCHIN-LE-GAL ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION - EARL DU GAL, les informations relatives à ce projet.